



REGLEMENT OPERATION PARRAINAGE

« ACE CREDIT VOUS INVITE AU RESTO »

Article 1 : Société organisatrice et principe de l'opération

La société JB Holding au capital de 49 125 euros, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 425 047 883, ORIAS 180 06 519, ayant son siège social au 4 allée de Seine 93285 Saint Denis. La société organisatrice JB Holding met à disposition cette opération pour toutes les agences commerciales Ace Crédit souhaitant participer. La liste des Agences Ace Crédit adhérant à l'opération est disponible en annexe. Les agences étant juridiquement indépendantes, elles tiennent à disposition de leurs clients le présent règlement sur leur point de vente. Le parrainage consiste en la mise en relation d'un contact (le filleul) avec un courtier Ace Crédit aboutissant à la réalisation d'une demande de financement sur un prêt immobilier.

Un seul filleul sera comptabilisé par dossier finalisé (dans le cadre d'un emprunt à deux, le co-emprunteur ne peut pas également être considéré comme filleul et faire l'objet d'une attribution de récompense).

Le tout sous réserve que le filleul ne soit pas déjà en relation avec une agence Ace Crédit et que le dossier aboutisse (déblocage des fonds de l'organisme prêteur).

Article 2 : durée de l'opération

Sont éligibles tous les filleuls ayant signé un mandat avec une agence Ace Crédit participante entre le 1er janvier 2021 et le 30 septembre 2021 et dont le déblocage de fonds du prêt immobilier réalisé avec le concours d'un partenaire bancaire de l'agence Ace Crédit, intervient entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2021.

Article 3 : Participants

Peut participer à cette opération : tout particulier désirant faire connaître Ace Crédit et ayant manifesté l'intention de devenir parrain. Le terme « parrain » désigne toute personne ayant eu recours aux services de l'agence Ace Crédit, qu'elle ait ou non finalisé son projet.

Sont exclus : les collaborateurs et représentants de l'agence Ace Crédit, toute personne physique ou morale ayant signé une convention d'apporteur d'affaires avec l'agence Ace Crédit, tout salarié du Groupe Compagnie Européenne de Crédit. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. La participation à ce système de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.

Article 4 : Processus de parrainage

Le parrain transmettra lors de son action de parrainage les coordonnées postales et l'adresse mail d'une personne susceptible d'être intéressée par les services de son conseiller Ace Crédit par écrit

(e-mail, courrier, SMS) directement à son conseiller. L'agence Ace Crédit doit être notifiée avec précision des coordonnées du parrain et du filleul.

Article 5 : Règles des participants

Il ne peut y avoir plus d'un parrain par filleul. Parrain et filleul doivent accepter que l'agence Ace Crédit puisse contrôler l'exactitude des renseignements fournis pour la validation du parrainage. Si le parrainage devait être mis en cause, après vérification et notamment pour fausses déclarations, il sera annulé et aucune dotation ne sera attribuée.

Le parrain ne peut être récompensé qu'une seule et unique fois par filleul.

Un parrain peut parrainer autant de filleuls qu'il le souhaite.

Article 6 : Attribution de la récompense

Si le filleul met en place et finalise avec l'agence Ace Crédit un projet de financement immobilier, le parrain recevra une carte cadeau Wonderbox d'une valeur de 100€ utilisable sur le site « Wonderbox.fr », partenaire de la société organisatrice, et chez les restaurants partenaires référencés sur le site.

La carte cadeau sera adressé dans un délai maximum de 90 jours suivant la date de déblocage des fonds du prêt immobilier réalisé et sera valable pendant 3 ans et 3 mois. Elle ne pourra en aucun cas être convertie en espèces. En cas de difficultés ou impossibilité de la mise en place de la carte cadeaux, l'agence Ace Crédit se réserve le droit de les remplacer par une dotation de même valeur. Aucun recours et aucune réclamation adressée à la société organisatrice ou à l'agence Ace Crédit au sujet de la nature ou de l'attribution des dotations ne pourront être engagés. Chaque récompense est due par l'agence Ace Crédit bénéficiaire de l'action de parrainage entreprise par un parrain. En aucun cas la Société Organisatrice pourrait être tenue pour responsable dans la délivrance d'une récompense.

Article 7 : Notes sur les données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ; les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition des informations nominatives les concernant qui auraient été collectées pour les besoins de la participation à cette opération, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'agence Ace Crédit bénéficiaire des coordonnées d'un filleul ou à service-client@acecredit.fr.

Article 8 : Dépôt & Communication du règlement

Le règlement sera communiqué par la société organisatrice à chaque participant qui en fera la demande par mail via service-client@acecredit.fr et consultable sur le site Internet : <https://www.acecredit.fr/doc/reglement/ace-credit-reglement-op-parrainage-resto.pdf>

Article 9 : Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de litige et pour l'exécution de la présente, compétence est donnée au Tribunal de Commerce du lieu du siège social du défendeur.

Liste des agences franchisées participantes : chaque agence étant juridiquement indépendante, elle tient à disposition de ses clients le règlement.

Aix en Provence, Arcachon, Asnières sur Seine, Aurillac, Beauvais, Bézier, Bordeaux Ouest, Boulogne Billancourt, Bourgoin Jallieu, Cahors, Chambéry, Chambly, Compiègne, Dieppe, Dunkerque, Fontainebleau, Gradignan, Herblay, La Défense, Le Vésinet, Les Lilas, Libourne, Lille, Lyon Est, Marseille Centre, Melun, Metz Nord, Metz Sud, Montélimar, Montpellier, Nice Centre, Nice Est, Nice Ouest, Paris Bastille, Paris Châtelet, Paris Passy, Pau, Poissy, Pontoise, Rodez, Saint Etienne, Thionville, Toulon, Toulouse Nord, Toulouse Ouest, Toulouse Sud, Troyes, Valence, Versailles, Vienne.